

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,

- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2026,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte, section sciences de la vie et de la Terre, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Hadidja MBAE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de NANTES

Vice-Présidents

M. Karel DASSONVILLE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

M. Joseph SEGARRA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

Mme Aileen BAR
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

Mme Florence BOLOGNESI
Professeure agrégée

Académie de TOULOUSE

Mme Noémie BUBBE
Professeure agrégée

Académie de VERSAILLES

M. Jonathan CORIDON
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

Mme Stéphanie DALAINE
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Naima DIALLO
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

M. Paul FOURRIER
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

Mme Faustine GENDRON
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

M. Jocelyn JACQUOT
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

Mme Aurélie JOURDAIN
Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

M. Maxime LABADIE
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

M. Mathias LEGRAND
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

M. Thibault MUNOZ
Professeur agrégé

Mme Gipsy PELTIER
Professeure agrégée

Mme Fanny REBUFFEL
Professeure certifiée

Mme Sandie SANDERET DE VALONNE
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

Académie de BORDEAUX

Académie de MAYOTTE

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

